

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 16. Floréal, an VII.



Situation satisfaisante de la colonie de Saint-Domingue. — Insurrection arrivée à Pistoja, en Toscane. — Incursions des Autrichiens dans les environs de Ferrare. — Arrivée à Gènes de trente mulets chargés d'or et d'argent. — Départ du pape de Parme. — Invasion momentanée de cette ville par les Autrichiens. — Arrestations faites à Rennes. — Nouvelles diverses.

COLONIES FRANÇAISES.

Extrait d'une lettre écrite par le citoyen Allard, capitaine du navire le Furet, et négociant au Cap, en date du premier ventôse.

Je vous annonce mon heureuse arrivée au Cap, le 18 nivôse, avec une prise par nous faite à 600 lieues d'ici. La cargaison de la prise a été vendue en trois jours; & 15 jours après, tous les fonds ont été payés. L'administration prétendoit que nous payassions les droits de douze et demi pour cent sur le produit des prises, en usage ici. J'ai écrit au général en chef, au port Républicain, qui m'a fait la réponse dont je joins ici copie. Il est bon que le commerce de France connoisse les bonnes dispositions du général Toussaint à son égard.

Il y a ici beaucoup de denrées & point de navires pour l'exporter. Le café vert est tombé, depuis mon achat, à 16 sous 6 den., argent des colonies. Je l'ai payé jusqu'à 18 sous 6 den. Le sucre brut, belle qualité, à 41 fr. 5 sous; sucre terré, belle qualité, comme autrefois, de 115 à 120; coton, 132 francs, argent des colonies.

Le pays est extrêmement tranquille. Le général Toussaint & le citoyen Roume arrivent ce soir; ils sont parfaitement d'accord. Ainsi, tout ira bien.

Signé, H. ALLARD.

Copie de la réponse du général en chef de l'armée de Saint-Domingue, au citoyen H. Allard, négociant au Cap, chargé des intérêts du navire avanturier le Furet, de Nantes, datée du port Républicain, le 21 pluviôse an 7.

Citoyen, en réponse à la lettre que vous m'avez écrite le 12 de ce mois, je vous annonce que j'écris à l'ordonnateur du département du Nord, pour que, s'il n'existe point de loi pour le droit de 12 & demi pour cent que les corsaires & armateurs payent ici, le navire le Furet, de Nantes, n'y soit point assujéti. Certes, il sert trop bien la chose publique, en affrontant les dangers de cette longue & pénible navigation, & en venant à travers les vaisseaux ennemis faire un échange précieux des productions de la métropole avec celles de la colonie, pour n'avoir pas à craindre qu'on entrave sa bonne volonté par des dispositions & des droits qu'on ne paye point dans les ports maritimes de la république. Mes opérations ayant toujours eu pour but la prospérité de mon pays, je n'ai cessé d'encourager la culture & le commerce, & je le ferai jusqu'au dernier moment de ma vie politique. Puisse le commerce de France, convaincu de cette vérité, venir comme vous à Saint-Domingue! En concourant à sa prospérité, il éprouvera qu'il vient chez un peuple d'amis & de frères.

Salut en la république française,

Signé, TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Copie de la lettre du citoyen Joseph Verrier, ordonnateur-civil du département du Nord de Saint-Domingue, en date du Cap, le 28 pluviôse, au citoyen H. Allard, négociant au Cap.

Je vous donne avis, citoyen, qu'en vertu des intentions du gé-

néral en chef, à moi manifestés par sa lettre du 21 courant, vous n'aurez à payer que les droits de 5 pour 100 sur le produit de la prise du navire le Furet.

Salut & fraternité,

Signé, JOSEPH VERRIER.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Naples, du 24 germinal.

Depuis l'arrivée des commissaires civils, les choses ont pris ici une nouvelle face. Les vampires qui désoloient ce pays & en vouloient faire leur conquête, disparaissent successivement devant les mesures d'une autorité légitime. On en est redevable en grande partie au commissaire Abrial qui, au milieu des menaces dont on veut l'effrayer, au milieu des pièges qu'on lui tend, reste impassible comme la loi dont il est l'organe. Sa tâche est pénible sans doute. Il a à lutter contre un grand nombre de fripons & contre une foule de mal-intentionnés. Car, il ne faut pas se le dissimuler, la majorité du peuple de Naples n'est pas pour nous. Combien nous y voyons d'hypocrites qui, après avoir pris par peur le masque du patriotisme, le laissent tomber à la plus légère apparence d'un changement. Beaucoup d'entre eux avoient endossé l'uniforme national, et faisoient très-exactement leur service; mais, le lendemain de l'apparition de l'escadre anglaise, la plupart des habits nationaux avoient disparu.

Bologne, le 26 germinal.

Avant-hier les Autrichiens se sont emparés du pont de Logo Scuro: le peu de troupes françaises, réunies à la garde nationale de Ferrare & de Bologne, disputèrent ce poste important pendant sept heures, ayant à leur tête le général Hellin; mais l'ennemi étant très-supérieur en nombre, les républicains se retirèrent. Dans le cas qu'ils ne puissent pas défendre la ville, ils se retireront dans la citadelle. Jusqu'à présent Ferrare n'a pas été occupée par l'ennemi.

Dans les départemens du Panaro & du Brostois il y a plusieurs communes en insurrection. Les Autrichiens y ont fait des incursions, & sont arrivés jusqu'à la Mirandole; mais ils ont été forcés de se retirer. A la tête des insurgens il y a des ex-nobles de Mantoue & des prêtres.

Les habitans de Modène & de Reggio montrent un grand attachement à la république; & les autorités constituées sont fermes à leur poste.

Pistoja, le 26 germinal.

Avant-hier, à huit heures du matin, il se manifesta soudainement, sur la place du marché, une insurrection assez forte parmi les paysans, qui couperent l'arbre de la liberté,

& aborèrent par-tout les armes du grand-duc. Ils se portèrent ensuite aux clochers de la ville, y sonnèrent le tocsin, & rassemblèrent les citoyens, qu'ils contraignirent de quitter la cocarde nationale. Il y avoit un dépôt d'armes & de fusils dans le ci-devant couvent des Olivétani; ils s'en emparèrent; & étant montés à la citadelle, ils en braquèrent les canons contre la ville.

Pendant l'évêque, instruit de ce tumulte, sortit accompagné de quelques curés & d'une foule de patriotes. A force d'exhortations & de promesses, il parvint à faire quitter les armes à ces furieux, qui sortirent de la ville. Quelques-uns d'entre eux n'ayant pas voulu céder, ont été arrêtés & mis en prison.

L'évêque, dont le courage a si heureusement apaisé cette insurrection naissante, vient de recevoir du général commandant Gauthier une lettre très-flatteuse. Pendant toute la nuit la ville fut illuminée, & depuis ce moment nous avons joui d'une tranquillité parfaite.

Parme, le 27 germinal.

Le saint-père se flattoit de pouvoir rester tranquille ici, mais un ordre venu du quartier-général lui a intimé de partir pour Turin. En conséquence, on l'a mis dans sa voiture avant-hier à cinq heures du matin & il a pris la route de Plaisance, accompagné de ceux qui l'avoient suivi ici, à l'exception du cardinal Lorenzani qui est resté, & escorté par un officier & douze grenadiers. On croit que de Turin il passera en France: les uns disent qu'il fixera sa demeure à Avignon, & d'autres à Briançon. Lorsque le pape passoit à Borgo-San-Donnino, un Juif se permit de l'insulter par un dédain injurieux. Le peuple s'en étoit aperçu se mit en fureur, & auroit lapidé l'Israélite à l'ancienne manière des Juifs, si le commandant de la garnison ne l'avoit fait arrêter pour le soustraire à la fureur populaire.

Gènes, le 3 floréal.

Deux de nos bataillons sont partis pour la Spezzia, d'où ils se rendront en Toscane pour remplacer les troupes françaises qui en sont parties. Deux bataillons de réquisitionnaires sont aussi partis pour Milan.

Il est arrivé ici ce matin trente mulets chargés de l'argent qu'on a trouvé dans l'hôtel des monnoies de Florence; ils étoient escortés par douze dragons: on leur a fait prendre cette route à cause des incursions que des détachemens de cavalerie autrichienne font dans le territoire de Ferrare & de Bologne.

Le pape coucha hier au soir à Tortone, & doit arriver aujourd'hui à Turin.

Un bâtiment ligurien, venant d'Alexandrie en dix-huit jours, entra avant-hier dans le golfe de la Spezzia; il apporte des dépêches pour le gouvernement français.

P O L O G N E.

Lemberg, le 10 germinal.

Le comte de Castiglioni, gouverneur impérial de Galicie, s'est transporté en qualité de commissaire à Hussiantin, petite ville peu éloignée d'ici, pour y recevoir une colonne russe forte de quinze mille hommes, & ayant avec elle un train d'artillerie assez considérable. Sa destination est encore inconnue; mais il paroît certain qu'elle se dirigera par la Hongrie; elle doit même, si les circonstances l'exigent, être transportée sur des charriots pour accélérer sa marche.

H O N G R I E.

Semlin, le 19 germinal.

Le gouverneur de Belgrade, Mustapha-Pacha, qui a été confirmé pour trois ans dans son commandement par la Porte, doit recevoir une garnison de quelques mille janissaires, qui sont en marche, & dont quelques-uns sont déjà arrivés. Il a voulu licencier en conséquence ses kirtsales, (ce sont des hommes ramassés de tous côtés, la plupart des vagabonds, & qui ne sont assujettis à aucune discipline militaire); mais ils ont refusé de partir, à moins qu'il ne leur payât leur solde arriérée, montant à 75 mille piastres. Mustapha-Pacha a tâché de les contenter en leur disant qu'il n'y avoit point d'argent dans sa caisse; mais il les a trouvés fort peu accommodans, & ils lui ont annoncé qu'ils emploieroient la force pour se faire payer. Effectivement, ils se sont mis en révolte ouverte contre le pacha; ils ont fermé depuis hier les portes de la ville, & ont fait une attaque contre la citadelle. Depuis ce matin, on entend un feu très-vif d'artillerie & de mousquetterie à Belgrade. Il paroît que le pacha se défend vigoureusement à l'aide de l'artillerie du château & des janissaires qui lui sont arrivés ces jours derniers.

A L L E M A G N E.

Munich, le 3 Floréal.

On vient de voir à la cour électorale de Bavière un exemple de l'inconstance dans les dispositions des cabinets. M. Zwack vient d'y être créé conseiller intime actuel de l'électeur, & il est destiné à une mission étrangère. Ce M. Zwack a été banni du pays par l'ancien électeur, comme chef de l'illuminisme & d'une conspiration formée par cette secte en Bavière, il y a 17 ou 18 ans, pour y opérer une révolution.

Il vient de s'opérer un changement assez important dans l'organisation de notre administration intérieure, à la place des diverses régences locales & disséminées dans les états de la chambre de Berlin, qui sera chargé de tout ce qui concerne les forêts, les finances & les mines.

Notre nouveau souverain se leve tous les jours à cinq heures du matin, & travaille depuis six, sans interruption dans son cabinet. L'après-midi, vers quatre heures, il se promène habituellement dans un lieu appelé la Fosse du Capucin, & il s'entretient familièrement avec diverses personnes. On connoît d'jà les changemens qu'il a faits dans le ministère, & ses dispositions relativement à l'ordre de Malthe; mais le projet d'emprunt sur les communautés ecclésiastiques, ainsi que celui de la suppression d'un certain nombre de couvens a été ajourné pour le moment. La nation juive a fait à la ville de Manheim un prêt de 18,000 florins à pour 100.

La liberté de la presse qui, depuis quelque tems, avoit été singulièrement restreinte, a été rétablie. On a permis de nouveau la publication des gazettes politiques & littéraires, défendue depuis 1787.

Notre gouvernement n'a jusqu'à présent donné aucune marque de partialité à la maison d'Autriche; & quoique des bruits tout contraires aient couru dans la Souabe, on peut affirmer qu'il s'est refusé à laisser passer par la Bavière les divers transport qu'on a envoyés à l'armée autrichienne.

L'ordre des Jésuites qui existoit encore en Bavière sont

diverses dénominations, sur-tout sous celle de *Paulins*, va être enfin entièrement supprimés; ses biens seront confisqués au profit du trésor public.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 7 Floréal.

Le messenger d'état qui avoit accompagné M. Grenville à Berlin, est de retour ici avec des dépêches importantes.

Le capitaine Perponger, officier autrichien, est descendu hier chez le comte d'Artemberg, ambassadeur d'Autriche, avec des nouvelles de l'archiduc Charles.

La perte de 22 bâtimens charbonniers que la tempête a fait périr corps & biens, a fait monter le charbon de trois guinées à huit.

Le *Spallon*, capitaine White, faisant route pour les Antilles avec un corsaire français, dont il s'étoit emparé, a été repris par ses prisonniers qui se sont soulevés, & l'ont conduit lui-même à Cayenne.

Le gouvernement, toujours inquiet sur les troubles d'Irlande, y fait passer de nouvelles troupes de Milford & de Falmouth.

R E P U B L I Q U E B A T A V E.

La Haye, le 9 floréal.

Notre corps législatif vient d'ordonner, sur la proposition du directoire, l'augmentation des troupes de ligne. Cette augmentation consistera en 9545 hommes. Les bataillons d'infanterie seront dorénavant de 998 hommes, les bataillons d'artillerie de 997, et les bataillons de chasseurs de 1001 hommes. Le directoire est autorisé à disposer de la somme de 2,000,000 de florins pour l'approvisionnement des places fortes, et pour subvenir aux frais d'enrôlement.

Les anciennes dettes de l'Etat viennent d'être déclarées nationales. Les obligations, lettres de rentes, récépissés, rentes viagères, et autres actes obligatoires à la charge des ci-devant provinces, &c.; la compagnie des Indes orientales, le pays de Drente, &c., seront échangées contre de nouvelles obligations nationales; il ne sera rien payé pour cet échange. Les obligations qui n'entreront pas dans le temps que le directoire trouvera à propos de fixer, perdront les intérêts d'une année, et celles qui ne seront point présentées dans le temps fixé par la constitution ne seront plus reçues et déclarées échues au profit de la nation.

Ces mesures ont été adoptées par la première chambre, le 7 de ce mois, et la seconde le lendemain.

On est occupé, dans la seconde chambre, à délibérer sur la résolution de la première, relativement à l'organisation de la milice nationale pour la défense des frontières de la république.

Les lettres que nous venons de recevoir de Surinam, marquent que tout est en bon état dans cette colonie.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Rennes, le 9 floréal.

Un arrêté du directoire exécutif, en date du 16 germinal, mais qui n'a eu son exécution que le 2 floréal, vient de donner lieu, dans notre commune, à l'arrestation des individus dont les noms suivent:

Augustin Mériel, maître d'escrime, né à Rennes; Aimé Joyant, commis négociant, natif de Glénac, département du Morbihan, demeurant à Rennes; Auguste Dupont fils; Pierre-Hippolite Galbois fils, Josph Tettot-Durlemaîne, tous trois natifs de Rennes & sans professon; Marie-Joseph

Boishamon, natif de Montauban, département d'Ille & Vilaine, aussi sans professon.

Ces six détenus sont partis le 6 courant, pour être, aux termes de l'arrêté précité, amené devant le directoire, & entendus sur le délit de conspiration contre la sûreté intérieure de la république, dont ils sont prévenus.

Philippe Duplessis-Grénédan, arrêté antérieurement, & que l'on dit être également compris dans l'ordre du directoire, a été réuni aux six autres.

P A R I S, le 15 floréal.

Le citoyen Jean-Marie Michaud, commissaire des guerres, a été enfermé à l'Abbaye, comme prévenus d'avoir fabriqué de fausses pieces comptables.

— Le citoyen Claude-François Leriche, receveur du droit à la barrière de Bercy, a été conduit à la Force, le 11 de ce mois, pour avoir retenu entre ses mains une somme provenant de la recette des deniers publics.

— Henry James, détenu au Temple, a été mis en liberté.

— Antoine Fanchelet, prévenu de banqueroute frauduleuse, vient d'être arrêté & conduit à Pélagie.

— C'est un rhumatisme qui retient le général Kilmaine à Paris.

— Le général de division Béguinot, commandant la 24^e division militaire, prend le commandement en chef des neuf départemens réunis, à la place du général de division Cervoni qui a obtenu un congé de convalescence. Le général de brigade Rivand remplace le général Béguinot dans le commandement de la 24^e division militaire, dont le quartier-général est établi à Gand.

— Le 9 de ce mois, il a été délivré aux citoyens Jolivet & Cochet, manufacturiers à Lyon, rue du Bourg-Chanin, un brevet d'invention pour quinze années, à l'effet d'exécuter & faire exécuter de nouveaux procédés relatifs à la fabrication d'une étoffe, tricot à double maille fixe.

— Le courrier de Paris à Nice a été dévalisé le 4 de ce mois, entre la commune du Luc & celle de Flasson. Trois passagers, qui se trouvoient dans sa cariole, ont été volés, ainsi que les dépêches pour Brignolles & Draguignan. Celles pour le département des Alpes-Maritimes ont été heureusement sauvées.

Un officier de santé & son épouse, qui se rendoient à l'armée d'Italie, ont aussi été volés sur la grande route de Nice à Menton.

— On a cherché à insinuer dans les principales places de commerce que la foire de Beaucaire avoit été transférée au 4 messidor. C'est un bruit aussi absurde que perfide, écrivent les administrateurs municipaux. Cette foire demeure toujours périodiquement fixée à la même époque, c'est-à-dire, au 4 thermidor, jour correspondant au 22 juillet.

— Le directoire helvétique a annoncé le 3 floréal au corps législatif, que le nombre des hommes sur pied étoit de 18 à 19 mille, indépendamment de la légion auxiliaire & des troupes stationnées à Lucerne.

Le corps législatif helvétique a décrété que chaque commune seroit tenue de faire cultiver les terres et de secourir en argent et en denrées les famille des défenseurs de la patrie partis pour les frontières. Il a en outre décrété qu'une portion suffisante de biens nationaux sera réservée pour des pensions viagères aux militaires invalides, et pour secours

aux parcs de ceux qui seroient morts en défendant leur patrie.

— Une frégate anglaise a paru en parlementaire, le 30 germinal, à la vue de Livourne, & a envoyé à terre un paquet pour le général en chef de l'armée d'Italie. Les mesures sont prises pour opposer une vigoureuse défense.

— Trois cents hussards autrichiens sont entrés à Parme, le 30 germinal, croyant pouvoir emmener le pape; ils y sont restés une heure, & ont fait prisonniers cinq officiers français qui se trouvoient dans cette ville. Le ministre d'Espagne a envoyé aussi-tôt un courrier à Paris, sans doute pour justifier la conduite du duc.

— La commission nommée à Rome pour juger les individus accusés d'avoir favorisé l'invasion des napolitains & d'avoir voulu assassiner les patriotes & les français, a condamné à la peine de mort les nommés Polelli, ci-devant prêtre & bénéficiaire de Saint-Pierre, Ciani, Porre, Zecchini & Bazolli, détenus dans les prisons. Elle a condamné à la même peine plusieurs autres coupables contumaces, parmi lesquels on remarque le ci-devant fiscal Barbari. Polelli a été au supplice avec beaucoup d'intrépidité; il a parlé, avant d'y aller, pendant trois heures avec le président de la commission.

— Le directoire ligurien vient de tirer au sort le nom de celui de ses membres qui devoit sortir cette année. C'est le directeur Corvetto.

— Le gouvernement provisoire de Naples, sur l'invitation du général Macdonald, a nommé une députation de trois membres pour aller pacifier les départemens.

V A R I É T É S.

On parle de changemens dans la constitution, & le bruit, qui d'abord s'en étoit sourdement répandu, a déjà circulé de Paris dans les départemens. (On connoît plusieurs des lettres écrites à ce sujet). On va jusqu'à citer, & les réunions où ils ont dû être proposés & discutés, & le lieu où ces réunions auroient été convoquées; on va même jusqu'à désigner la nature des innovations premières qui doivent être tout-à-coup improvisées. Il ne s'agit que de proroger, pour cinq ans, les pouvoirs de représentans du peuple.

Ne demandez pas à ceux qui viennent vous l'annoncer mystérieusement, si, pour être si bien instruits, ils ont eux-même assisté aux délibérations qu'ils savent avoir eu lieu; ils n'y étoient pas, ils ne le tiennent pas même de quelqu'un qui y ait été présent, mais la nouvelle n'en est pas moins sûre; ne leur demandez pas si c'est se préparer à proroger ses pouvoirs que de vérifier ceux des nouveaux députés, & d'avoir déjà validé les élections de plusieurs départemens, comme l'a fait le corps législatif, ils vous certifient que la chose est constante, & que vous pouvez les croire sur parole.

Honneur à la sagacité prévoyante de ces hommes qui savent si bien d'avance ce qui doit se faire! Mais pourquoi ne savent-ils pas aussi que la constitution elle-même, en reconnoissant que le temps & l'expérience pourroient un jour faire sentir la nécessité de la modifier, a déterminé la marche à suivre? Pourquoi ne savent-ils pas que ce n'est point dans des réunions particulières que doivent se proposer & se discuter les changemens à y

apporter, mais que la proposition en doit émaner du conseil des anciens, pour être ensuite soumise au conseil des cinq-cents; que le corps législatif tout entier est ainsi successivement appelé à prononcer, & qu'il faut que sa décision, pour obtenir force de loi, ait été, durant l'espace de neuf années, trois fois maintenue & ratifiée de trois ans en trois ans?

Sans doute ils ne l'ignorent pas non plus, mais ils ont besoin de l'ignorer, pour que les bruits mensongers et perfides qu'ils répandent produisent l'effet qu'ils en attendent; ils ont besoin de l'ignorer, parce que, comme l'ombre de la nuit fait peur aux esprits foibles, l'existence par eux supposée de conciliabules ténébreux est un moyen qu'ils croient plus sûr d'alarmer les imaginations inquiètes, & de tenir les concitoyens dans un état d'anxiété & de palpitation sur leurs destinées futures.

Et quel moment encore ont-ils choisi pour jeter parmi nous cet épouvantail? le moment où la patrie fait un nouvel appel à ses enfans, le moment où l'Autrichien prévoit le terme d'un succès éphémère, le moment où l'Angleterre voit se lever le bras vengeur qui doit la frapper, & tremblante enfin à son tour, porte par-tout ses regards effrayés, sans savoir sur quel point doit tomber la foudre qui la menace. Qui ne reconnoît donc ici l'affreux génie de nos ennemis, qui voudroient reporter parminous les alarmes auxquelles ils sont eux-mêmes en proie, & paralyser la généreuse ardeur de nos conscrits, en leur faisant douter de cette constitution à la défense de laquelle ils brûlent de marcher.

Mais la constitution existe, tous les pouvoirs veillent de concert à sa conservation; mais elle durera pour être l'éternelle barrière contre laquelle se briseront tous les efforts de la malveillance & du crime. (*Extr. du Rédact.*)

Bourse du 15 floréal.

Amsterdam . . . 61½, 62½ à ¼.	Rente provis. 8 f. 75 c.
Idem cour. 57¾, 58¾.	Tiers cons. 11 f.
Hamb. 194, 191¾.	Bon ¾ 1 f. 15 c.
Madrid	Bon ½ 1 f. 10 c.
Mad. effec. 14 f. 62 c.	Bon ¼
Cadix	Bon des 6 der. mois de l'an 6,
Cad. effect. 14 f. 62 c.	78 f.
Gènes 98¾ à 99.97.	Action de 50 fr. de la caisse
Livourne 106½, 105½.	des rentiers. 53 fr.
Bâle 1 b., pair.	Or fin 106 f.
Lausanne ¼ p.	Lingot d'arg. 50 f. 75 c.
Milan 33.	Portugaise 97 f. 63 c.
Geneve	Piastre 5 f. 45 c.
Lyon pair 15 j.	Quadruple 82 f.
Marseille pair 15 j.	Ducat d'Hol. 11 f. 75 c.
Bordeaux pair 16 j.	Guinée 26 f. 50 c.
Montpellier pair 10 j.	Souverain 35 f. 25 c.
Esprit ½, 380 à 390 fr. — Eau-de-vie de Montpellier, 22	
d'g., 300 f. — Rochelle 22 d. — Cognac 22 d. 330 f.	
— Huile d'olive, 1 fr. 10 c. — Café Martiniq., 3 f. 45 à 50 c.	
— Café Saint-Domingue, 3 fr. 5 à 15 c. — Sucre d'Anvers,	
2 f. 65 à 75 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 60 à 70 c. — Savor de	
Mars., 1 fr. 12 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. —	
Coton des isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.	

A. FRANÇOIS.